Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Europe

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Chemask(R) CM8, CM8E, CM1, CM1E

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : Chemask(R) CM8, CM8E, CM1, CM1E

Nom chimique : Chemask
Type de produit : Liquide.

Utilisation de la substance/du

: Temporary solder mask

mélange

Identification de la société/entreprise

Producteur : ITW Chemtronics

8125 Cobb Center Drive Kennesaw, GA 30152

Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Distributeur

Importateur : ITW Contamination Control BV

Saffierlaan 5 VZ-2132 Hoofddorp The Netherlands

Tel: +31 88 1307 400 FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la

personne responsable pour

NUE .

: askchemtronics@chemtronics.com

cette FDS

Numéro de téléphone d'appel

: Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

d'urgence (avec les heures

d'ouverture)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification

: R43 N; R51/53

Dangers pour la santé

humaine

: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement

: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc	136-23-2	1 - 5	205-232-8	Xi; R36/37/38 [1] R43 N; R50/53
méthanol	67-56-1	1 - 3.8	200-659-6	F; R11 [1] [2] T; R23/24/25, R39/23/24/25
ammoniac%	1336-21-6	0.1 - 1	215-647-6	C; R34 [1] N; R50
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Date d'édition/Date de : 11/30/2011. 1/7

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Inhalation

: Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

: Aucun connu.

Moyens d'extinction

Utilisables

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Date d'édition/Date de révision

: 11/30/2011.

2/7

MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL 6.

de l'environnement

Précautions pour la protection: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

Méthodes de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients avant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

Recommandé

: Utiliser le récipient d'origine.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants

Limites d'exposition professionnelle

Non disponible.

OSHA PEL 200 ppm; ACGIH TLV 200 ppm; STEL 250 ppm

Procédures de surveillance : recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Date d'édition/Date de révision

: 11/30/2011.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Contrôle de l'exposition de : l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier

techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique Liquide. Couleur : Pale pink color. Odeur : Ammoniacale. [Faible]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : 38°C (100.4°F)

Point de fusion : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -97.8°C (-

144°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: méthanol.

Propriétés d'explosivité : N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.

Pression de vapeur : 101.3 kPa (760 mm Hg) (à 20°C)

Densité relative : Unique valeur connue: 0.792 (Eau = 1) (méthanol).

Viscosité : Dynamique: 15000 cP

Densité de vapeur : <1 (Air = 1)

Taux d'évaporation (acétate

: >1 comparé à acétate de butyle de butyle = 1)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable.

Conditions à éviter Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de

données de sécurité.

Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

: Irritant Contact avec la peau Contact avec les yeux : Irritant

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant Résultat **Espèces Dosage Exposition** méthanol DL50 Cutané Lapin 15800 mg/kg

DL50 Intra-7529 mg/kg Rat péritonéal DI 50 Intra-Rat 2131 mg/kg veineux DL50 Orale 5600 mg/kg Rat TDLo Intra-3490 mg/kg Rat péritonéal TDLo Intra-Rat 3000 mg/kg péritonéal TDLo Orale Rat 8 g/kg TDLo Orale Rat 3 g/kg 3500 mg/kg TDLo Orale Rat CL50 Inhalation Rat 64000 ppm 4 heures

Gaz

350 mg/kg DL50 Orale ammoniac, solution aqueuse Rat

Effets chroniques potentiels pour la santé

Date d'édition/Date de : 11/30/2011. 4/7 révision

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets chroniques : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation: Aucune donnée spécifique.Ingestion: Aucune donnée spécifique.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Yeux : Aucune donnée spécifique.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le système nerveux.

Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : tractus gastro-intestinal, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central

(SNC), oeil, cristallin ou cornée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

Écotoxicité en milieu aquatique

Écotoxicité en milieu aquatique				
Nom du produit/composant méthanol	Test -	Résultat Aiguë CE50 22200 à 23400 mg/L Eau douce	Espèces Daphnie - Water flea - Daphnia obtusa - Neonate - <24 heures	Exposition 48 heures
	-	Aiguë CE50 24500000 à 29350000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - LARVAE - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CE50 13000000 à 13400000 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.813 g	96 heures
	-	Aiguë CE50 12700000 à 13700000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 3.07 g	96 heures
	-	Aiguë CE50 >10000000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - 6 à 24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 15500 mg/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CL50 3289 à 4395 mg/L Eau douce		48 heures
	-	Aiguë CL50 19 à 20 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.8 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 >28000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 28000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 à 10 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50	Poisson -	96 heures

Date d'édition/Date de : 11/30/2011. 5/7 révision

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

20100000 à 20700000 ug/L Eau douce

trout.donaldson trout -Oncorhynchus mykiss - Juvenile (Fledgling, Hatchling,

Rainbow

Weanling) - 0.813

Aiguë CL50 15400000 à 17600000 ug/L Eau douce

Poisson - Bluegill 96 heures - Lepomis macrochirus -Juvenile

(Fledgling, Hatchling, Weanling) - 3.07

Aiguë CL50 10000000 à 33000000 ug/L Eau de mer

Poisson -96 heures Hooknose -

Agonus cataphractus -Adult

Aiguë CL50 2500000 ug/L Eau de mer

Crustacés -48 heures Common shrimp,

sand shrimp -Crangon crangon

- Adult

Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce

Poisson -96 heures Fathead minnow -Pimephales

96 heures

promelas -Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.2 à

0.5 g

Aiguë CL50 ammoniac, solution aqueuse

Poisson -Western

15000 ug/L Eau douce mosquitofish -Gambusia affinis -

Adult

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Biodégradabilité Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux

: Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN/ADNR	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-		-

GE*: Groupe d'emballage

Date d'édition/Date de : 11/30/2011. 6/7 révision

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger



Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque : R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.

S24- Éviter le contact avec la peau. S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout. S37- Porter des gants appropriés.

S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche

de données de sécurité.

Contient du (de la) : bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc

Utilisation du produit : Produit de consommation.

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2

et 3 - Europe

R11- Facilement inflammable.

R23/24/25- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R39/23/24/25- Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par

contact avec la peau et par ingestion. R34- Provoque des brûlures.

R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2

: F - Facilement inflammable T - Toxique

C - Corrosif Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Historique

et 3 - Europe

Date d'impression : 11/30/2011.

Date d'édition/Date de : 11/30/2011.

révision

Date de la précédente : Aucune validation antérieure.

édition

Version : 19

Élaborée par : Non disponible.

▼ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec

prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 11/30/2011. 7/7